

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Roc'n Trail Verdon

ÉDITION 2025

Généralités

L'événement Roc'n Trail Verdon qui se déroule le 20 septembre et 21 septembre 2025 est organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Castellane, association loi 1901.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

Présentation de l'événement

Le Roc'n trail Verdon propose 3 courses nature chronométrées d'une distance de 9, 22 et 40km, ainsi qu'une course de type montée sèche de 1,2 km en mode contre-la-montre.

Lieu

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe sur la place du village de Castellane (appelée aussi Place Marcel Sauvaire). Les parcours des courses sont tracés au cœur du massif des pré Alpes.

Déroulement

Samedi 20 septembre 2025

Lieu : Place de l'Eglise

De 13h à 17h : Accueil et retrait des dossards pour toutes les courses

15h : départ du premier concurrent pour la montée sèche

Suivi d'un départ toutes les minutes 17h

: dernier départ

17h30 : Remise des prix

Dimanche 21 septembre 2024

Lieu : Place de l'Eglise

De 5h30 à 09h 15 : accueil retrait des dossards pour toutes les courses 7h30

départ du Trail des Cadières (40km D+ 2000)

9h00 départ du Trail de Barcel (22km D+1200) 10h30

départ du Trail des Blaches (9km D+450) 14h30

remise des prix pour les trois courses.

Inscription, date limite et documents à fournir

Pour toutes les courses, l'inscription devra se faire avant le 19 septembre 2025 à 20h sur le site www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant cette même date.

Une inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des places disponibles et avec une majoration du prix de l'inscription comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tarifs des inscriptions :

	Avant le 20/09 à 20h	Inscription sur place
Montée sèche	1€	1€
9km	10€	10€
22km	20€	30€
40km	40€	50€

Tarifs des inscriptions de groupe + 5personnes

1 Dossard offert pour 5 dossards achetés.

	Avant le 20/09 à 20h	Inscription sur place
Montée sèche	1€	1€
9km	8€	10€
22km	18€	30€
40km	32€	50€

• Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 19 septembre 2025 à 20h .

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 20 septembre 2025. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Document justificatif :

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

-Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- du Parcours Prévention Santé (PPS) -(PPS à réaliser à partir du 01/09/2024) Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 02/09/2024 Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

Limites d'âge : pour respecter les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme les limites d'âge suivantes vont être appliquées :

Trail des Blaches, 9km : participant née à partir de 2008

Trail de Barcel, 22km : participant née à partir de 2004

Trail des Cadières, 40km : participant née à partir de 2004

Montée sèche du Roc : participant née à partir de 2012

Sécurité et consignes à respecter

Tous les coureurs du Roc'n Trail Castellane s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront places aux endroits qui présentent un danger, et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes, notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation.

L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes. Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précises par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problème sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique. Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel. L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de

modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

Dossards

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

Matériel de sécurité

L'organisation souhaite que chaque coureur soit le plus responsable possible, dans ce sens nous n'imposons aucun matériel obligatoire. Cependant, en fonction des conditions météo, l'organisation se réserve le droit d'imposer au coureur une liste de matériel obligatoire (kit orage et kit canicule).

Kit orage :

- veste imperméable
- pantalon imperméable
- couverture de survie

Kit canicule :

- couvre-chef (casquette, bob...)
- réserve d'eau minimum de 1,5l

Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du Directeur de course. Les décisions sont sans appel. Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Accompagnants

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

Chronométrage des trails, points de contrôle et barrières horaires

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS. Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation.

Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...). Tout concurrent qui passera en ces points après le temps limite de course sera automatiquement mis hors course. Il sera rapatrié vers la place Marcel Sauvaire (lieu de départ et d'arrivée) par un véhicule de l'organisation.

Barrières horaires du 40km – Trail Des Cadières :

- 10h30 (3h00 de course) au col des leques
- 13h00 (5h30 de course) à la maison forestière des blaches

La montée sèche

Cette course se déroule sur le sentier menant à la Chapelle Notre Dame du Roc. C'est une montée unique d'1.2 Km pour 180 m de D+, départ du village, arrivée devant la chapelle.

Le chronométrage est ouvert de 15h à 16h30.

Vous choisissez une heure de départ en vous présentant à l'inscription (départ toutes les minutes, max 4 personnes par départ). Un point d'eau est disponible à l'arrivée.

Le retour se fait de manière autonome.

Seul le chronométrage de l'organisation est pris en compte et fait foi pour le classement. Les différents chronométrages ou classements donnés par vos montres ou appareils connectés (Garmin, Strava,...) ne peuvent être considérés.

Abandon

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

Ravitaillements

Trail des Blaches (9 km) : 1 ravitaillement liquide et solide au kilomètre 6 + le ravitaillement d'arrivée.

Trail de Barcel (22km) : 2 ravitaillements liquide et solide aux kilomètre 6 et 14 + le ravitaillement d'arrivée.

Trail des Cadières (40km) : 2 ravitaillements liquide et solide aux kilomètre 13 et 27, 1 ravitaillement liquide km21 + le ravitaillement d'arrivée.

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS :

Chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou sac d'hydratation.

Un repas sera disponible sur réservation à partir de 12h, en extérieur dans la zone d'arrivée. Les réservations se font durant l'engagement sur le site www.sportips.fr. Possibilité de réserver pour les accompagnants également. Tarif :12€.

Pénalisation – disqualification sur les courses

En s'inscrivant au Le Roc'n Trail Castellane, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti-dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Jury d'épreuve

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course Place Marcel Sauvaire à Castellane auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Classements et récompenses

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs, de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots au 3 premiers de chaque catégories Homme et Femme sans cumul de récompenses.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

Le Roc'n Trail Verdon intègre cette année le challenge des trails de Provence dans les catégories trail court avec le 22km et 1200m de dénivelé ainsi trail long avec le 40km et 2000m de dénivelé pour cela le classement de l'épreuve sera transféré en direct aux organisateurs du challenge afin de ne pas pénaliser les coureurs et l'organisation.

Respect de l'environnement

Tous les concurrents s'engagent à respecter les règles suivantes :

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, débris organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

Annulation d'inscription et option garantie individuelle d'annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent. (Remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition. Annulation de l'évènement

En cas d'annulation générale de l'évènement, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :

1° Abandonner son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 65% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

Assurance / responsabilité

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

Droits à l'image

Tout participant à l'évènement Roc'N Trail Verdon renonce expressément à se prévaloir du

droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Informatique et liberté

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, par demande écrite, auprès de l'organisation, en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Acceptation du règlement et éthique de l'évènement

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au Roc'N Trail Verdon implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

